



# Plan canicule

La préfecture communique :

Le plan canicule est déclenché le 1er juin de chaque année. Dans ce cadre, Santé publique France met en place un dispositif d'information et de prévention des risques liés aux fortes chaleurs.

La préfecture du Val d'Oise et les services de l'Agence Régionale de Santé ([ARS](#)) souhaitent rappeler, notamment aux personnes fragiles (personnes âgées, femmes enceintes, personnes en situation de handicap ou malades à domicile, personnes dépendantes), les quelques conseils clés utiles en cas de fortes chaleurs :

Il est absolument nécessaire de :

- boire régulièrement de l'eau ;
- mouiller son corps et se ventiler ;
- manger en quantité suffisante ;
- éviter les efforts physiques ;
- ne pas boire d'alcool ;
- maintenir son habitation au frais en fermant les volets le jour ;
- passer du temps dans un endroit frais (cinéma, bibliothèque, supermarché ...)
- donner et prendre des nouvelles de ses proches.

Vous pouvez également consulter [le site de la préfecture](#)

Documents

[Dépliant canicule](#)